

**3/ L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES :  
LES DIFFICULTÉS LIÉES AU SYSTÈME DE LOIS  
OU RÉGLEMENTS**

Je voudrais noter d'abord combien il est difficile d'articuler différents systèmes de droit, quelquefois contradictoires. Un représentant de CHRS présent a décrit une situation limite, et toute situation limite est intéressante, car emblématique de difficultés moins grandes mais rencontrées par beaucoup d'acteurs. Il racontait la situation d'une femme, dépourvue de titre de séjour, sans passeport, sans nationalité, mais pas complètement dépourvue de ressources, et qui était en CHRS. On est là au coeur d'une contradiction entre la main gauche de l'Etat, qui doit assistance à une personne âgée, et sa main droite qui veut l'expulser mais ne le peut... Ces situations de contradiction entre des réglementations liées au séjour qui se sont durcies, et d'autre part des systèmes qui prévoient la prise en charge de personnes âgées ni expulsables ni reconductibles à la frontière créent des paradoxes et des difficultés qui empoisonnent la vie de beaucoup. C'est une question qui mérite d'être notée.

Nous rencontrons aussi des difficultés liées au système de lois et de règlements par la complexité de certains dispositifs applicables à l'ensemble des ayants droit, mais particulièrement compliqués pour des migrants âgés. Par exemple, on a attiré l'attention sur tout ce qui concerne la CMUC, c'est-à-dire la complémentaire de la CMU, un dispositif existant, mais difficile à mettre en oeuvre. Il a été noté aussi tout ce qui concerne l'APA et la question du girage (un mot que je n'aime pas trop), dont on ne peut bénéficier sans en faire la demande, une demande qui peine à s'exprimer. On se retrouve à décrypter la relation qu'il peut y avoir entre la demande exprimée et les besoins... C'est un classique du travail social, mais je crois que c'est particulièrement vrai chez des travailleurs migrants qui demandent peu de choses. Ce sont des gens à qui on a demandé finalement tout au long de leur vie de ne rien dire, et à qui du jour au lendemain, comme retraité, on demande de parler. Pour moi, pour vous, ce n'est pas simple, alors pour des gens qui ont vécu tout le temps dans le silence, dans l'isolement...

La question est de savoir comment mieux cerner les institutions sur les territoires, car il semble que les choses ne soient pas toujours très claires.

Il a été ainsi mentionné la difficulté de prise en charge de ces migrants âgés dans ce qui s'appelle les programmes régionaux de santé publique (PRSP), qui l'inscrivent peu dans leur politique. Il a encore été mentionné la question du cinquième risque, la dépendance. Vous savez que le système social s'est construit autour de l'identification d'un certain nombre de risques, la maladie, le handicap, l'accident du travail. Est en discussion aujourd'hui la question de la dépendance.